

# VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)  
8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 14 JANVIER 2019

LN/CJ n°2019/03

Objet de la délibération :

#### ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 27

Pouvoir : 0

Votants 22

Date de la convocation :  
8 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 janvier à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, CHERGUI Cendrine, DUCOUTUMANY Franck, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Absents : BEAUFORT Arnaud, PHILIPPE Didier

Secrétaire de séance : Danièle BOMMER

VU le Code général des collectivités, notamment ses articles L 2122-4 et L 2122-7-2 ;

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. L'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le bureau est constitué comme suit : Monsieur Jacques MATHIAU et Madame Nathalie VAN CAPPEL en tant qu'assesseurs et Madame Danièle BOMMER en tant que secrétaire.

Monsieur Le Maire fait un appel à candidatures et constate une seule liste de candidats : DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, vient déposer, après passage dans l'isoloir, son enveloppe de vote fermée dans l'urne.

Mme Isabelle MARCHAND, M. Bruno ESTAMPE, M. Roland HAMARD, Mme Nathalie VAN CAPPEL et M. Denis METRAL-CHARVET font le choix de ne pas prendre part au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190114-D2019-01-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2019

Affichage : 18/01/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Premier tour de scrutin :

|  |    |
|--|----|
| a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote            | 5  |
| b- nombre de VOTANTS (enveloppes trouvées dans l'urne)                               | 22 |
| c- nombre de suffrages déclarés NULS (article L 66 du code électoral) BULLETIN BLANC | 1  |
| d- RESTE pour le nombre de SUFFRAGES EXPRIMES (b-c)                                  | 21 |
| e- Majorité Absolue  | 11 |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>LA LISTE CONDUITE PAR M. GUY DAVID A OBTENU</b> | <b>21</b> |
|--|-----------|

Sont proclamés élus en tant qu'adjoints au Maire, dans l'ordre de la liste et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par M Guy DAVID. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation, comme suit :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : DAVID Guy
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : BONVIN Béatrice
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : BOMMER Danièle
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : MATHIAU Jacques
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : QUAGLIARELLA Lydie
- 6<sup>ème</sup> Adjoint : MARCHAND Jean-Paul
- 7<sup>ème</sup> Adjoint : GAUTIER Martine
- 8<sup>ème</sup> Adjoint : DUCOUTUMANY Franck

FAIT ET DELIBERE A Epernon, le 14 janvier 2019



Le Maire,

FRANCOIS BELHOMME